

L'Autignacois

JUIN 2023 — BULLETIN MUNICIPAL N°7

LE MOT DU MAIRE

Chères Autignacoises, chers Autignacois

Le printemps est bien arrivé et l'été s'annonce avec des conséquences bien incertaines au niveau de l'eau de nos rivières et des nappes phréatiques. Nous sommes en alerte avec des restrictions annoncées par la Préfecture. L'eau est un bien commun qui doit à tout prix être préservé et surtout partagé. Les hausses de prix de l'énergie (électricité) pour les particuliers (15%) sont effectives et pour la municipalité les factures du tarif jaune (école 55 KVA) sont impressionnantes : montant multiplié par 10. Nous avons déposé une demande de subvention auprès de l'État (Fond Vert) pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école afin de minimiser le coût de l'électricité. Nous sommes vigilants et recherchons les économies, par exemple avec l'extinction nocturne de l'éclairage public.



Malgré cet horizon morose nous continuons les investissements dans le village. La voie de contournement par le sud (de l'ancien centre aéré jusqu'au cimetière neuf) est sur les rails : l'appel d'offre va avoir lieu et après les vendanges 2023, les travaux vont commencer. Ce projet important est subventionné par une aide de 336 000 € du Conseil Départemental et un PUP du lotisseur de 218 000 € sur un montant de travaux de 550 000 €.

Le budget communal 2023 a été voté sans augmentation de taxe de notre part. Par contre les bases des valeurs locatives de la Taxe Foncière ont été augmentées par l'État de 7,4 %, vous pourrez donc constater une augmentation substantielle de cet impôt.

D'autres projets sont à l'étude : l'aménagement de l'Avenue de Béziers avec le Département, la transformation du terrain de sports avec Hérault Ingénierie. Un changement important, à partir du mardi 20 juin va être effectif sur le ramassage des ordures ménagères (bac vert) ; il aura lieu seulement tous les mardis, et le SICTOM organisera la collecte des biodéchets.

Tout au long de l'année les associations animent la vie du village avec le carnaval des enfants, des adultes, les tournois de tennis, du ping-pong, la Pétanque et la Boule Haut Libron, les galas de la Chorale La Cantilène et de Jeunesse Autignac. Le Club de la Coquillade rassemble les aînés autour de nouvelles activités. La Ligue Contre le Cancer et le Téléthon motivent les généreux donateurs pour de nobles causes. N'oublions pas les chasseurs qui régulent les sangliers. Les jeunes du Comité « Autignac en fête » ont réalisé des bénéfices pour préparer une très belle fête à l'occasion du 14 juillet.

Que cet été vous invite à des moments festifs, en famille ou entre amis, et vous permette de déguster le fruit du travail de nos viticulteurs et vigneron, toujours avec modération bien sûr !
L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bel été.

Le Maire Jean-Claude MARCHI



SOMMAIRE

Infos pratiques.....	p.2-3
En Bref.....	p.4
Associations.....	p.5
Evènements festivités.....	p.6-7
Travaux Entretien.....	p.8
Finances / Mairie et élus.....	p.9-11
Sécurité.....	p.12
Nature-Environnement	p. 13-17
La Rubrique Pro.....	p.18-19
Autignac & son passé	p.20

ETAT – CIVIL

REGRETS



- M. COHEN Ernst : 03 décembre 2022
- Mme CASTIES Anne Marie épouse PINEAU : 26 janvier 2023
- Mme JALABERT Josette épouse CASTIES : 27 janvier 2023
- Mme MANGUSO Marie, Anne PENNA : 14 mars 2023
- Mme SANCHEZ Marie veuve SEBASTIAN : 07 avril 2023
- Mme CABROL Yvette épouse SANXO : 19 avril 2023
- M. PIRARD Marc : 30 avril 2023

BONHEUR



- CASTELLARIN Arthur, Didier né le 10/02/2023
- COSTE Liam, Claude, Paul né le 09/04/2023
- GOUDARD Roméo, Clément, Eddie né le 08/01/2023
- MOURA DA EIRA Mathéo, José, Robert né le 06/04/2023

FELICITATIONS



- Mme JAMIN Sabrina et M. PIERRON Pascal le 06/05/2023

INFOS PRATIQUES

Mairie (secrétariat) : Tél : 04-67-90-44-11

Du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

Bibliothèque Municipale : Mardi 9h-10h/mercredi 10h-11h45
jeudi 9h-10h / vendredi 10h-12h

Bureau de Poste : Du lundi au samedi de 09h00 à 11h00

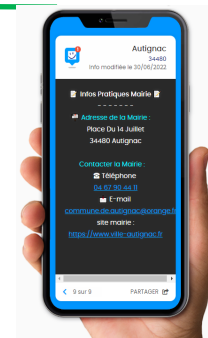
Réseau d'entraide : entraidemairieautignac@gmail.com

 Mairie Autignac

PANNEAUPOCKET

La mairie utilise cette application pour vous informer et vous alerter.

Connectez-vous !



Rappel : l'édition de notre bulletin municipal respecte les normes suivantes :

Heavy metal : Produit à teneur minimale en métaux lourds qui ne constitue pas de danger pour la santé humaine.

Iso 14001 : Indique que l'usine qui fabrique le produit a mis en place un système de management environnemental basé sur l'amélioration constante des performances et la réduction de son impact écologique.

ECF : Indique que le produit a été fabriqué sans chlore élémentaire, ni dérivés de chlore.

PEFC : Organisation mondiale destinée à promouvoir la gestion durable des forêts à travers une certification et un label pour les produits à base de bois.

L'encre utilisée est bio végétale afin de réduire l'impact sur l'environnement.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par mail, contactez nous en notant votre nom prénom et adresse postale : sabinevialles34@gmail.com

Directeur de publication : Monsieur Le Maire

Date de parution : 01 juin 2023 - Diffusion gratuite

Exemplaires : 400

Impression : Imprimerie Créa Pub Béziers

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



INFOS PRATIQUES



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

ZAE L'Audacieuse 34480 MAGALAS - 04 67 36 07 51
www.avant-monts.fr - [avantmonts](https://www.facebook.com/avantmonts)

UNE APPLICATION DE TERRITOIRE



POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

Vie pratique, tourisme et loisirs, annuaire des entreprises, services publics, actualités de votre commune et de la Communauté de communes, agenda des animations, alertes travaux...

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SUR



EN RECHERCHANT : CC LES AVANT-MONTS

Résident ou de passage sur le territoire des Avant-Monts, une application pour vous faciliter le quotidien.

Chercher une association, trouver un artisan, un vétérinaire ou la pharmacie la plus proche, les déchèteries, la dernière info de votre commune, c'est désormais possible grâce à l'application mobile **CC Les Avant-Monts**.

Comment ça marche ?

Télécharger l'application depuis un smartphone ou une tablette sur Play Store ou sur App Store en recherchant « CC Les Avant-Monts ». L'actualité de la Communauté de communes apparaît. **Mise en service de l'application = 21 mars 2023**

Il suffit ensuite de sélectionner la ou les commune(s) de votre choix pour suivre les actualités. L'application se décline en **9 onglets principaux** et vous permet d'accéder aux informations et aux services du territoire, et plus largement à celles des communes.



Actualités



Publications



Vos services publics



Notre territoire



Loisirs
Tourisme



Déchèteries
Tri



Annuaire
des entreprises



Vie
pratique



Associations

EN BREF...

CCAS

Suite à la démission de Madame JULLIAN Camille et de Madame JOLIDON, il était nécessaire de procéder à leur remplacement au conseil d'administration. Il a été proposé et approuvé à l'unanimité les deux membres suivants : Madame BARREAU Danielle (épouse LIBES), et Monsieur DALMAS Jérémie.

BON ANNIVERSAIRE



Le 8 mars dernier, Madame Paulette Smaili Autignacoise de naissance, a soufflé sa centième bougie. Les membres du CCAS ont remis avec émotion un bouquet de fleurs et un coffret bien-être de notre boutique locale. Monsieur Le Maire a également personnellement offert un magnifique bouquet.



RECENSEMENT

Suite au recensement de la population effectué au mois de janvier par deux agents recenseurs de la commune, nous sommes aujourd'hui officiellement selon l'INSEE **972 Autignacois** !



Ces déjections canines qui agacent tout le monde !



Suite aux plaintes et remarques de nombreux citoyens, la Municipalité attire l'attention sur la propreté dans l'espace public, notamment en ce qui concerne les déjections canines. Nous rappelons aux propriétaires de chiens que des distributeurs de sachets plastiques sont mis à leur disposition dans le village et sont donc invités à ramasser les crottes de leur animal. Merci !

DON DE PARCELLE A LA COMMUNE

Monsieur Jean Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT a fait don à la commune de la parcelle située au croisement de la RD 154 et de l'Avenue de la Liberté. La vierge érigée sur cette parcelle est entretenue par la commune depuis des années et les frais d'électricité sont déjà à sa charge. Ce don n'est grévé ni de conditions, ni de charges, et la cession à l'euro symbolique a été notifiée auprès du notaire en charge de la succession de la famille ROUANET DE VIGNE LAVIT.



NOUVEAUX LOTISSEMENTS A AUTIGNAC



Les Romarins

Lotissement de 11 lots, au total 6496 m², quartier du château.

Une convention a été passée avec le lotisseur pour la pose de conteneurs enterrés sur le domaine public. La commune se charge de réaliser les travaux sur le domaine public, mais le lotisseur privé en assume les frais.



Le Clos des Pins.

Lotissement de 36 lots, route de Cabrerolles. Parcelles à partir de 200m². Terrains à bâtir à partir de 62.000 €.



Associations

Souignons le dynamisme de nos associations qui assurent tout au long de l'année l'animation sportive et culturelle dans le village. Nos vifs remerciements aux bénévoles qui s'investissent et qui nous offrent des moments de convivialité et de partage indispensables à la vie dans notre village.





Evènements Festivités

CLUB DE LA COQUILLADE AUTIGNAC CABREROLLES

DIMANCHE 11 JUIN 2023 12H Repas guinguette

Menu Salade piémontaise Grillade feu de bois—Ratatouille

Fromage—Tarte aux pommes—Café vin

Prix adhérents 25 € /externes 35 €

Inscriptions

JOSETTE GRANDIN 0618217015

JACQUES ELIEZ 0622383248



BAL DES POMPIERS MAGALAS

Samedi 17 Juin 2023

Le premier Bal des Sapeurs Pompiers de Magalas est annoncé, samedi 17 Juin à 19h, n'hésitez pas à les rejoindre pour un moment festif au sein de la caserne Commune De Magalas.

Restauration sur place.



LE REPAS DES AINÉS : une tradition renouvelée avec succès.

C'est une tradition bien ancrée dans la commune, chaque année la municipalité invite tous les aînés à venir partager un repas avec animation musicale. Des instants de détente, d'amitié, de partage, l'occasion d'évoquer de vieux souvenirs et de faire de nouvelles rencontres.



Tout était réuni pour une journée réussie, un bon repas concocté par « Les Marmitons », des animatrices talentueuses « Les Miss Rétro » et un public très réceptif et enjoué. Monsieur Le Maire et les élus vous remercient à tous pour votre présence et se félicitent d'avoir contribué au succès de cet évènement avec l'aide des différents intervenants.



TENNIS CLUB AUTIGNAC

Du 1^{er} au 23 juin 2023.

Venez encourager les joueurs tout en profitant de la buvette snack sur place.



Homologation N° 202360340714002

OPEN Simple Dames et Messieurs et + 35 Dames et Messieurs de NC à 15



Inscriptions auprès de
Jessica Milhau JAT 2

ou Christelle Sanchez JATI arbitre adjoint au

06 17 38 29 14 ou directement sur **Ten'up**

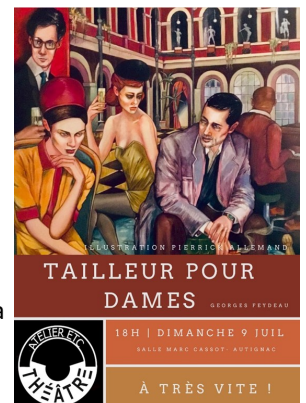
AU THEATRE CE SOIR

Le dimanche 9 juillet 2023

A la salle Marc Cassot à 18h suivi d'un apéritif tapas.

« Tailleur pour Dames » comédie de Georges Feydeau, interprétée par la troupe **Etc théâtre de Magalas**.

Synopsis : Le docteur Mouli-neaux entame une liaison extra-conjugale avec Suzanne, une de ses patientes. Pour abriter cette passion adultère, il loue un entresol récemment occupé par une couturière. À peine installé dans les lieux avec sa maîtresse, Mouli-neaux voit débarquer quelques clientes de la confectionneuse, mais aussi sa belle-mère, sa femme légitime, le mari de Suzanne, lui-même accompagné de sa maîtresse... Mensonges en cascades et rebondissements imprévus rythment cette trépidante œuvre de jeunesse de celui que l'on a surnommé : l'Horloger du rire.





Evènements Festivités

FETE LOCALE Du 12 au 16 juillet 2023

Cette année notre fête locale tant attendue se déroulera du 12 au 16 juillet. Comme à l'accoutumée, un programme des festivités sera déposé dans votre boîte aux lettres.



Animations dans la journée pour les grands et les petits, fête foraine, loto, bal, apéro concert plateaux tapas tous les soirs, repas spectacle, snack, buvette...il y en aura pour tous les goûts !

L'association AUTIGNAC EN FETE vous attend nombreux !! Voici un avant-goût :

Mercredi 12 juillet



*Apéritif avec le duo
Evolin'sky*

LOTO



Jeudi 13 juillet



Apéritif Rétro



*Soirée Fluo
animée par DJ Vin's*

Vendredi 14 juillet

Tour de ville



*Apéritif Gipsy avec le
duo Rémy et Gonzo*

Bal avec l'orchestre LSP



Samedi 15 juillet

16h jeux pour enfants



**APÉRIDO
concert**



Apéritif concert

*Bal animé par
l'orchestre Octane*



Dimanche 16 juillet

14h30 concours de pétanque



Apéritif musical



*Revue Music-Hall Sensations
avec le groupe Gascogne
repas spectacle*





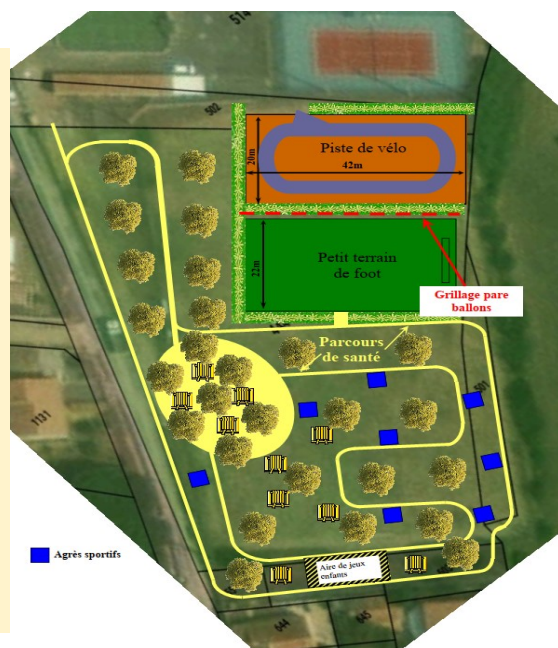
Travaux, entretien

RÉAMENAGEMENT DU STADE (projet en cours)

Afin d'exploiter au mieux le bel espace que nous offre le stade, nous avons envisagé un réaménagement de celui-ci, dans l'esprit d'un espace de loisirs pour tous.

Ce projet comprend l'implantation d'un parcours santé avec agrès, d'une piste vélo pour les jeunes, d'un espace jeux pour les plus petits, d'un mini terrain de foot en synthétique et d'une zone de pique-nique ombragée.

Une demande de subvention sera déposée.



RÉFECTION DU TOIT DE L'ECOLE

Chaque épisode pluvieux entraîne des fuites au niveau des plafonds des classes, la vétusté des tuiles ne permettant plus de réparer, il est indispensable de procéder à un remplacement de la toiture. Ce dossier est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et pourrait obtenir un soutien financier.

Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie, il a été décidé de recourir à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école. L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie non polluante et abondante, et de contribuer à la transition énergétique en réduisant sa dépendance vis-à-vis du réseau national d'électricité. Une aide financière pourrait nous être attribuée grâce au Fond Vert.



ENTRÉE DU VILLAGE AVENUE DE BEZIERS

Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux sur l'avenue de Béziers, et d'aménager l'entrée du village, les services d'Hérault Ingénierie ont été sollicités pour un accompagnement lors des missions suivantes : établissement du programme de l'opération, suivi des études et de la conception, suivi de la réalisation des prestations connexes, suivi des prestations en phase travaux, dont visite hebdomadaire de chantier.

La voirie étant départementale, la commune ne peut intervenir que sur les accotements, en fonction du résultat des études d'aménagement de la voirie, des trottoirs seront éventuellement réalisés ainsi que l'enfouissement des réseaux secs. Quant aux platanes nous avons avisé le Département de notre souhait de les conserver, cependant il peut exiger l'abattage de certains arbres lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique présente un danger pour la population, pour les biens à proximité et pour les autres arbres encore sains.





Finances

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 04/04/2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases de la Commission des Finances du 31/03/2023, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 839 064.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 46% des dépenses de fonctionnement de la commune pour un total en équivalent temps plein de 8.37 agents titulaires, 1 agent non titulaire et 1 contrat aidé.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation en rapport avec l'inflation observée notamment sur l'énergie et l'alimentation.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (le montant total perçu en 2022 était de 520 748.98€ et la prévision 2023 est de 554 000.00€)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	286 250.00	Atténuation de charges	5 000.00
Dépenses de personnel	335 000.00	Recettes des services	21 532.00
Atténuation produits	26 000.00	Impôts et taxes	554 000.00
Autres dépenses de gestion courante	87 240.00	Dotations et participations	219 532.00
Dépenses financières	21 000.00	Autres recettes de gestion courante	39 000.00
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	755 490.00	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 200.00	Total recettes réelles	839 064.00
Virement à la section d'investissement	77 374.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	839 064.00	Total général	839 064.00



Finances

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- concernant les ménages Taxe d'habitation résidences secondaires : 14.11%
- Taxe foncière sur le bâti : 43.58%
- Taxe foncière sur le non bâti : 70.42%

Compte tenu du contexte économique des ménages le conseil municipal n'augmente pas les taux d'imposition pour 2023.

concernant les entreprises la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes les Avants Monts

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 554 000.00€

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 219 532.00€

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	271 152.85
		Virement de la section de fonctionnement	77 314.00
Remboursement d'emprunts	30 500.00	Mise en réserves	305 083.34
Travaux de bâtiments	381 049.63	FCTVA	130 000.00
Travaux de voirie	857 634.56	Taxe aménagement	24 000.00
Autres travaux		Subventions	455 434.00
Autres dépenses		Recettes financières	
Opé. patrimoniales		Opé. patrimoniales	6 200.00
Total général	1 269 184.19	Total général	1 269 184.19

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Voirie Communale : Voie de contournement au sud du village, Avenue de Béziers,
- Terrains de sport : Réhabilitation du stade et mise en sécurité du Boulodrome,
- Salle Marc Cassot : local ping-pong et sonorisation.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 7 740.00 €
- de la Région : €
- du Département : 337 856.00 €
- de la Communauté de Communes les Avants Monts :
- Participation PUP : 109 838.00 €



Finances

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 839 064.00 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 1 269 184.19 € réparties comme suit :

DEPENSES :

crédits reportés 2022 : 246 952.69€

nouveaux crédits : 1 022 231.50€

RECETTES :

crédits reportés 2022 : 265 596.00€

nouveaux crédits : 732 435.34€

solde exécution excédent 2022 : 271 152.85€

c) Etat de la dette

2 emprunts sont en cours :

Le capital restant dû au 01/01/2023 est de 489 677.89 €

L'annuité 2023 est de 41 493.41 € en capital et 24 044.74 € en intérêts.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

A AUTIGNAC, 4 avril 2023

Le Maire

Jean-Claude MARCHI



La Mairie et vos élus...

BIENVENUE À ADELINE

Mme Adeline Péron a débuté à la mairie le 1er mars en CDD, à mi-temps, en qualité d'agent d'accueil polyvalent sur différentes tâches administratives.



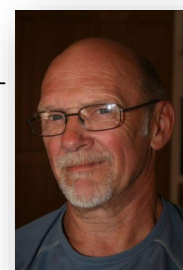
RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS AU SIVU

En raison de la démission de M. JOLIDON, conseiller municipal et délégué titulaire au SIVU (*Syndicat intercommunal à vocation unique*), il était nécessaire de procéder à la réélection des délégués afin de représenter la commune auprès des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). L'élection s'est déroulée à scrutin secret à la majorité absolue. Vu les statuts du SIVU de la gendarmerie, ont été désignés deux titulaires, M. ELIEZ Jacques et Mme MONCHAUX FOUHETY Caroline, et un délégué suppléant Mme ALBELDA VIALLES Sabine.

HOMMAGE



Marc Pirard nous a quitté le 30 avril à l'âge de 67 ans. Il était venu s'installer à Autignac en 2008 avec son épouse. En 2011 il fut embauché au poste d'agent technique par Madame Jeanine Pons, par la suite son contrat fut renouvelé par Monsieur Jean-Claude Marchi jusqu'en 2017, l'âge de son départ vers une retraite bien méritée dont il n'a pu profiter bien longtemps. Pendant plusieurs mois il s'est battu en vain contre la maladie, entouré de son épouse Michelle, de ses enfants, Céline, Jérémy, Clément, son gendre Marco et ses petits enfants. Il fut un agent exemplaire, gentil, souriant, plutôt réservé, très apprécié de tous, autant de ses collègues que des élus. Nous garderons dans notre cœur une petite place pour toi Marc.





SECURITE

PASSATION DE COMMANDEMENT AU CENTRE DE SECOURS

Le contrôleur Florès a remis le fanion à la lieutenant Emmanuelle Azéma Carles

C'est le 06 avril dernier qu'a eu lieu la cérémonie de passation de commandement du centre de secours de Magalas entre le commandant Pierre Touzet et la lieutenant Emmanuelle Azema-Carles.

Ceci en présence de Séverine Saur, Conseillère Départementale, de Jean-Pierre Simo-Cazenave, Maire de la commune, du Contrôleur général Éric Flores, Chef du Corps des sapeurs-pompiers de l'Hérault, des maires des 14 communes du secteur défendu.



CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Il a été voté l'ajout de deux caméras en location au prix de 95.22 euros TTC par mois, avec engagement de 60 mois. Une caméra fixe à l'arrière de la mairie, et une caméra multivues place des anciens combattants.



BRULAGE DES VEGETAUX, ATTENTION !!

Détruire par le feu papiers, végétaux ou autres déchets est une très mauvaise pratique strictement réglementée. Cette réglementation demande, en dehors de la **période stricte d'interdiction du 1^{er} juin au 30 septembre** (15 septembre pour les agriculteurs), que toute opération de brûlage d'une ampleur significative fasse l'objet d'une déclaration à la mairie.

Il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, c'est interdit par la Loi

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal). Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE EST NOCIF ! Le brûlage des déchets verts peut-être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut-être la **cause de la propagation d'incendie**.

Quand Peut-on brûler des branches ? Du 16 septembre au 14 février (période verte), l'incinération des végétaux peut avoir lieu.

Est-ce qu'un agriculteur a le droit de brûler ? Le brûlage des déchets verts n'est pas formellement interdit s'ils sont issus de l'entretien de l'exploitation agricole. En effet, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84), dès lors que ces déchets sont assimilés à des déchets ménagers. Par contre quelques consignes : la zone du foyer doit être éloignée des arbres et brûler de petites plantes à la fois. Ne pas laisser un feu sans surveillance et ne pas quitter le chantier sans que le feu soit totalement éteint, sinon cela peut donner ceci.



CONTRÔLE DES PONTS

Inspection du pont du Moulin de Ciffre, pour l'instant aucune obligation de travaux n'a été signalée.





Nature Environnement

INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le 17 mars la station d'épuration enfin inaugurée en présence de Monsieur Le Maire et ses adjoints, du Sous-Préfet de Béziers M. Pierre Castoldi, de Séverine Saur Conseillère Départementale représentant le Président du Département M. Kléber Mesquida, de Jean Luc Falip Président du Syndicat Mare et Libron, de représentants de la SAUR, de représentants des entreprises ISTEOP et CABANEL et des maires des communes environnantes. Débuté en 2014 par l'équipe communale ce projet de station d'épuration à roseaux plantés a abouti, notamment grâce aux subventions obtenues en 2017, 207 000 euros du Département, 229 000 euros de l'Agence de l'Eau, et un excédent du budget assainissement de 530 000 euros. Le projet fut ensuite confié au Syndicat Mare et Libron. Une belle réalisation écologique prévue pour 1700 habitants.



DEPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Le tri à la source des biodéchets, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables. Compte tenu de l'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler.

La généralisation du tri à la source des biodéchets est donc une obligation nationale. Dans ce contexte et afin de permettre au SICTOM de le déployer, quatre bornes de collecte des biodéchets (près des containers à verre) dans les quatre coins du village ont été installées.

Ce dispositif vise à équiper les foyers participants d'un panier afin de récolter et amener leurs biodéchets dans ces containers fermés.

Une réunion publique d'information et la communication, assurée par le SICTOM, ont été organisées avant le démarrage de l'opération fin avril.

Définition des biodéchets : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. » Cette définition intègre donc notamment :

Les déchets alimentaires, aussi appelé « déchets de cuisine et de table », qui représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages ou les professionnels de la restauration. Il s'agit des déchets de cuisine tels que les restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non consommés. Ils sont notamment issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ainsi que des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, aussi appelé « déchets verts », tels que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

RAPPEL : A partir du mardi 20 juin un seul ramassage par semaine du bac vert, toujours le samedi pour le bac jaune.



Localisation des 4 bornes biodéchets

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| 1 Rue du château | 3 Chemin de Ronde |
| 2 Place du Château d'Eau | 4 Parking Rue de la Liberté |



Nature Environnement



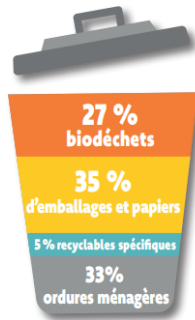
Pourquoi une nouvelle collecte ?

Afin de se conformer à La loi AGECE, Anti-Gaspillage pour l'économie Circulaire, qui impose :

- La réduction à la source des déchets ménagers
- La collecte des biodéchets



Que trouve-t-on dans les poubelles des français ?



Nos bacs d'ordures ménagères sont remplis aux 2/3 d'intrus qui pourraient être valorisés !

Ordures Ménagères



Attention : les biodéchets étant extraits de vos ordures ménagères, le volume de celles-ci diminue.
La collecte des ordures ménagères se fera désormais une fois par semaine le mardi, à compter du lundi 19 juin.

Votre jour de collecte



Comment ouvrir une borne biodéchets ?



- 1 - Insérer la clé
- 2 - Enfoncer la clé
- 3 - Tourner à gauche
- 4 - Ouvrir la trappe
- 5 - Déposer votre sac
- 6 - Fermer la trappe
- 7 - Tourner à droite
- 8 - Retirer la clé

Vous ne pouvez pas être présent aux permanences ?

Retirez votre kit biodéchets :

- Directement à l'accueil du SICTOM
- Ou par rendez-vous au :

04 67 98 45 83 / biodechets@sictom-pezenas-agde.fr



SICTOM Pézenas-Agde
Adresse postale :
BP 112 34120 Pézenas
Siège social :
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézignan-l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr



LE TRI EN PRATIQUE

OU DOIS-JE METTRE MES DÉCHETS ?

JE TRIE MES BIODÉCHETS

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

AVEC SI PEU DE CHOSE DEDANS, PAS ÉTONNANT QUE MON SAC SOIT SI PETIT

JE TRIE MES BIODÉCHETS

Épluchures, coquilles d'œufs

Fruits et légumes avariés

Restes de repas, pain émiétié

Essuie-tout, papiers

Marc de café, sachets de thé

Fleurs fanées, plantes d'intérieurs

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

LE TRI + SIMPLE

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages en métal (boîtes de conserve, canettes, aérosols)

Tous les emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes, sacs, films...)

Tous les petits emballages en aluminium et acier

Tous les papiers et journaux (magazines, enveloppes...)

Emballages et briques en carton

NE PAS TRIER, C'EST POLLUER !

Masques, mouchoirs, gants en plastique

Couches, lingettes, carrés de coton,

Mégôts de cigarette

Litières, poussières, sacs d'aspirateurs

brosses à dents, et cotons-tige

AVEC SI PEU DE CHOSE DEDANS, PAS ÉTONNANT QUE MON SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES SOIT SI RIQUIQU !



Nature Environnement

STOP AU PAPIER

Madame, Monsieur,

Afin de diminuer la consommation de papier et éviter le remplissage des boîtes aux lettres d'imprimés non sollicités, nous envisageons de vous communiquer les informations communales par mail. L'information vous parviendrait plus facilement, pas besoin de recherche, vous pourriez recevoir, le bulletin municipal, les évènements et animations prévus dans le village...

Si vous souhaitez soutenir cette démarche d'ordre économique et environnementale, veuillez nous adresser un mail à l'adresse suivante contact.mairie.autignac@orange.fr, en mentionnant votre nom, prénom, adresse postale, et surtout noter « j'autorise la mairie d'Autignac à m'adresser par mail les informations communales ».

En espérant votre concours dans ce projet.

Sabine VIALLES Adjointe au Maire

ECLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AU LED

Faire des économies et respecter l'environnement.



Suite au transfert de la compétence Eclairage Public à Hérault Energies, un état des lieux a mis en évidence la présence d'une centaine de points lumineux vétustes. Aux vues des augmentations de l'énergie en 2023, Hérault Energie propose d'effectuer ces travaux pour un coût résiduel pour la commune, après déduction de la TVA et des subventions, de 150 700 euros. De nouvelles aides financières pour favoriser la rénovation énergétique pourraient réduire ce coût.

Le choix s'est porté sur un équipement en LED sur tout le réseau d'éclairage public, les ampoules LED sont aujourd'hui les ampoules recommandées car elles consomment très peu d'électricité pour un excellent rendement lumineux. Leur prix d'achat est certes plus élevé que celui des lampes fluo compactes mais leur durée de vie est bien plus longue, elles sont donc plus économiques. A savoir : Les LED consomment 80% d'électricité en moins que les ampoules classiques et consomment jusqu'à 10 fois moins que les ampoules basse consommation. A noter que l'expérimentation de l'extension nocturne devrait également limiter la hausse de la facture énergétique.



NETTOYAGE DE LA NATURE A L'ECOLE

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, tous les élèves de l'école sont allés nettoyer le boudrome et ses environs le 20 avril au matin, accompagnés de leurs enseignantes et de Mme Da Costa, 1^{ère} adjointe au maire. 8 grands sacs et quelques surprises plus tard, les élèves ont pris conscience de la nécessité de ne pas utiliser notre planète comme une poubelle !

Comme chaque année cette action a suscité l'adhésion et l'enthousiasme des enfants, ainsi que leur indignation devant la quantité de déchets récoltés.

Dans la foulée la classe des grands (CE2/CM1/CM2) a trié ces déchets afin de recycler tout ce qui pouvait l'être.

L'équipe enseignante remercie la mairie et le SICTOM, partenaires indispensables de cette action éducative.



SICTOM : déchèteries, un nouveau badge obligatoire



- Je me connecte sur le site du SICTOM www.sictom-pezenas-agde.fr et je suis la procédure indiquée ci-dessous. Je me munis de la carte grise du ou des véhicule(s) que je souhaite enregistrer (jusqu'à 3 pour les particuliers) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Aucune demande par mail, la demande doit se faire directement sur le site.
- Si vous n'avez pas accès à internet :
 - Vous pouvez déposer votre demande avec les pièces justificatives à l'accueil du siège du SICTOM, 27 avenue de Pézenas, BP 112, 34120 Nézignan l'Evêque ;
 - L'envoyer par courrier.



Nature Environnement



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

Liberté
Égalité
Fraternité

SÈCHERESSE : NOUS SOMMES EN ALERTE RENFORCÉE !!



COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 12 mai 2023

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

Aggravation de la situation dans le département, des restrictions renforcées sur les usages en eau

Au regard de l'aggravation du déficit hydrologique et hydrogéologique et des prévisions météorologiques défavorables à court terme, **le préfet de l'Hérault a décidé de renforcer les restrictions sur les usages de l'eau dans le département.**

Le manque de précipitation ne permet pas une recharge des nappes et maintient une sécheresse des sols équivalente à une situation normale de fin juin. Les débits des cours d'eau du département sont inférieurs à la moyenne de saison, voire très bas sur certains bassins versants tels que l'Orb et l'Hérault. Les niveaux des nappes souterraines sont inquiétants, atteignant même par endroits des records bas pour la saison.

Sur la base des préconisations du comité de ressource en eau, le préfet de l'Hérault a décidé ce jour par arrêté :

- **le passage en alerte renforcée** des bassins versants de l'Hérault, de la Lergue, de l'Orb (de l'amont à l'aval, y compris son axe soutenu), du Jaur, du Vidourle, ainsi que de la nappe astienne ;
- **le passage en alerte** du bassin versant de la Mosson et du Lez (ainsi que son axe soutenu) ;
- **le maintien en vigilance** des autres zones du département de l'Hérault.

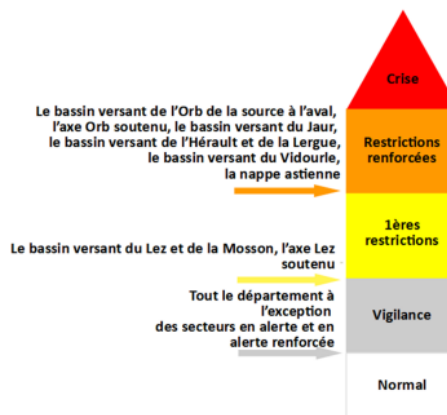
La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » est consultable en fin de communiqué.

Les mesures d'interdiction et de restriction applicables selon le niveau de gravité sont consultables dans l'arrêté préfectoral : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasses-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Pour rappel, ces mesures concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques.

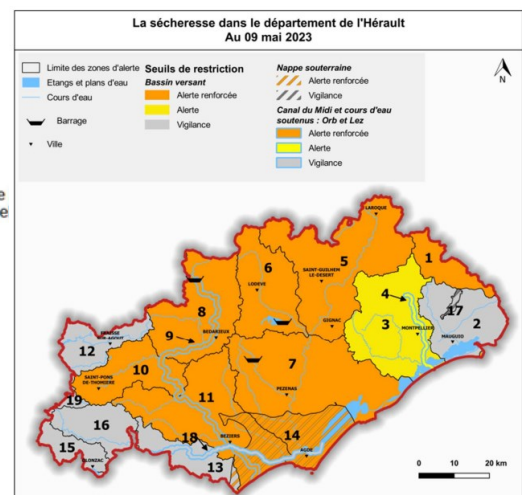
Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau.

Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.



Cabinet du préfet
Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34







34 place des Martyrs de
34062 Montpe





Restrictions d'eau : autorisations et interdictions selon les niveaux d'alerte

Restrictions d'eau : autorisations et interdictions selon les niveaux d'alerte

	Vigilance	Alerte sécheresse	Alerte sécheresse renforcée	Crise sécheresse
 Arrosage des pelouses	✓	✗ (autorisé au plus de 8 heures à 20 heures)	✗ (au plus de 8 heures à 20 heures)	✗ (interdiction totale)
 Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	✓	✗ (autorisé au plus de 8 heures à 20 heures)	✗ (autorisé au plus de 8 heures à 20 heures)	✗ (interdiction totale)
 Lavage des voitures	✓	✗ (en dehors des stations professionnelles)	✗ (en dehors des stations professionnelles)	✗ (même en station professionnelle)
 Remplissage des piscines privées	✓ (premier remplissage uniquement)	✓ (premier remplissage uniquement)	✓ (premier remplissage uniquement)	✗ (interdiction totale)
 Nettoyage des terrasses, toitures et façades	✓ (autorisation préalable requise)	✗ (sauf en cas de travaux ou sauf dérogation pour raisons sanitaires)	✗ (sauf en cas de travaux ou sauf dérogation pour raisons sanitaires)	✗ (sauf en cas de travaux ou sauf dérogation pour raisons sanitaires)
 Intervention en rivière	✓	✓ (éviter la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau)	✓ (éviter la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau)	✓ (éviter la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau)

Comment lire le tableau ci-dessus ?

✓ : ce symbole signifie que les opérations sont autorisées. Ainsi, l'arrosage des pelouses et le lavage des autos sont autorisés en cas de vigilance.

✗ : ce symbole caractérise les interdictions. *De facto*, il est interdit d'arroser son jardin potager au plus entre 8 heures et 20 heures en cas d'alerte sécheresse, comme le lavage des voitures n'est pas autorisé en cas d'alerte sécheresse renforcée.

✓ : ce symbole se rapporte aux tolérances. La circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau ne sont pas formellement interdits en période de sécheresse, il est fortement recommandé de les éviter.



La Rubrique Pro

UNE EXCELLENTE NOUVELLE !! RÉOUVERTURE DE NOTRE BOULANGERIE



Julie Veziac et Léa Arnaud vous accueillent dans votre nouvelle boulangerie dès juin 2023.

Produits : baguettes, traditions, gros pains, pains spéciaux, large gamme de viennoiseries, sandwiches, bagnats, pizzas, quiches et autres snacking chauds. Pâtisseries artisanales et gâteaux pour toutes vos occasions. Glaces artisanales locales et petite épicerie internationale. Cafés à emporter et boissons fraîches. Possibilité de livraisons à domicile quotidiennes ou occasionnelles et commandes pour toutes vos envies et occasions.



“Au Croissant de Lune” est plus exactement un point chaud, en effet, les produits sont reçus crus, transformés et cuits sur place, tout au long de la journée. L’accent sera bien évidemment mis sur la qualité ! Les pâtisseries seront, quant à elles, artisanales.

Horaires d’ouverture d’été (juin à octobre) : 5h30-20h non stop 7j/7

Lorsque le bar est fermé possibilité de déguster vos boissons chaudes et produits sur place. A l’inverse il vous suffira de traverser la place pour savourer vos viennoiseries ou glaces à la terrasse de votre bar l’Autrefois. Nous serons bien sûr partenaires afin de redonner une dynamique et un nouveau souffle à notre cœur de village.

La date d’inauguration sera communiquée par flyers ainsi que sur nos réseaux sociaux : *Au Croissant de Lune 34*

Une boîte à idée sera disponible sur place afin de répondre au mieux aux besoins et envies de chacun. Au plaisir de vous voir nombreux très bientôt !



BAR RESTAURANT L’AUTREFOIS



Nouveau challenge pour Olivia Discourt qui a repris le café-restaurant depuis le mois de décembre. Après avoir, dans un premier temps, exercé comme vendeuse en boulangerie pendant 7 années au centre du village, l’Autignacoise de cœur a repris le café-restaurant L’Autrefois en location-gérance. Des débuts très prometteurs en si peu de temps grâce à des soirées à thèmes diversifiées



GITE DE LA COQUILADE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires Sophie et Stéphane, et bonne retraite à Sylvie et Marc !

gitelacoquillade@gmail.com -

0614623420 / 0467983129

gitelacoquillade.com

9b rue du 8 Mai Autignac





La Rubrique Pro

LA FOLIE VIGNERONNE

Anciennement le Domaine Ballicioni, bienvenue au **Domaine La Folie Vigneronne**, Anne-Sophie Raifaud vous accueillera pour partager sa passion.



Domaine La Folie Vigneronne
1 Chemin de ronde
34480 Autignac
Tél : +33 (0) 4 67 21 75 94
Tél : +33 (0) 7 61 40 84 48
Email : domaine@lafolievigneronne.com
Site web : <https://www.lafolievigneronne.com>



CRÉA BETTY

*Créatrice d'articles de papeterie sur mesure
pour particuliers et
professionnels
à Autignac*



Pour les professionnels:

Visuels de communication

- Charte graphique
- Logo

Print

- Cartes de visite
- Flyers
- Affiches publicitaire
- Enseignes
- Etiquettes...

Web

- Sites internet

Créa Betty

Créatrice d'articles de papeterie et de visuels de communication

☎ 06.30.86.70.40
✉ contact@creabetty.fr
f Créa Betty
i Créa_betty_visuels
www www.creabetty.fr

Pour les particuliers :

- Affiches de naissance / de prénom
- Faire-parts (naissance, mariage...)
- Invitations anniversaire
- Stickers
- Stickers bébé à bord...

Création et impression de vos visuels sur tous types de supports.

Visuels entièrement personnalisables et uniques

Quelques unes de ses créations



Je t'aime Prénom





Autignac et son passé

Articles de Monsieur Michel ALCAINÉ

Un horloger à Autignac au 19^{ème} siècle

Il y a sept ou huit ans de cela, je reçus un mail d'un certain Señor Arturo Perez Rodriguez, domicilié à Lugo, ville espagnole de Galice au nord du Portugal. Mon correspondant dont j'ignore par quel moyen il avait localisé en moi la personne idoine pour répondre à ses attentes, venait d'acquérir une pendule comtoise lors d'une vente aux enchères d'objets d'art et d'antiquités. Cette pendule était décrite sur catalogue dans les termes suivants :

« RELOJ MOREZ ANTIGUO DE CAMPANA PENDULO REAL CON CALENDARIO CAJA ORIGINAL DE MUSEO ». Elle arborait fièrement sur son cadran émaillé, les inscriptions :

PAULIN-VALETTE Aîné à Autignac

Mon correspondant souhaitait que je lui fournisse des informations sur l'objet de son enchère. Ayant travaillé sur le thème des frères Valette et exposé le fruit de mes recherches en janvier 2013 en salle d'Autrefois, je me livrai à une traduction en espagnol du fascicule de 12 pages que j'avais rédigé pour les besoins de mon exposé et la lui envoyai illico. S'ensuivit entre nous deux une correspondance amicale qui dura quelques mois.

Voici donc très (trop) brièvement résumée une biographie de Paulin Valette qui ne saurait être complètement détachée de celle de son frère cadet Lucien.

Paulin Valette naît à Autignac le 5 novembre 1836, deuxième enfant d'une fratrie de quatre dont les parents, Jean-Pierre Valette et Pastre Martine Dauphine naquirent sous le Consulat. Le père de Paulin exerçait la profession de serrurier dans son atelier de la Place Intérieure (actuelle place de l'Eglise) et tout naturellement Paulin fit son apprentissage chez son père. Il épousa en 1861 Carrière Basilice de St-Nazaire de L. et dès lors il s'installa à son compte tout près de chez son père dans la profession multitâches de maréchal-ferrant, serrurier, ferronnier, horloger, etc... Il dut très vite recruter un ouvrier en la personne de Victor Fanjaud qui sera à son tour le premier d'une lignée de forgerons. Il eut recours également à deux jeunes apprentis : Josselin Gairaud et Joseph Laissac. Autignac doit à Paulin Valette l'installation et l'entretien de l'horloge municipale, l'installation et l'entretien des pompes municipales, dont celle du Pousse-Tire, la construction de nombreuses croix, grilles, portails, etc... qui subsistent de nos jours. Il confectionna de somptueuses pendules qui fonctionnent toujours, dans quelques familles bourgeoises d'Autignac (Pastre, Guibert, Viguier, etc..). Le bulletin n°15 de l'association Mémoire d'Autignac (juin 2013) consacre une page de photos des pendules Valette recensées dans le village. Nous n'avons, à ce jour, pas trouvé trace de son décès ; seule certitude, il n'est pas mort à Autignac et sa disparition eut lieu entre les années 1912 et 1921. Nous devons dorénavant à la mémoire de Paulin Valette, la reconnaissance d'avoir, un siècle et demi après et à 1.200 kms de distance, fait résonner le nom d'Autignac.



Autignac – Montblanc . Des attractions fatales.

Dans les années 20 du siècle précédent, de jeunes autignacois férus de musique formèrent un orchestre intitulé SELECT ORCHESTRE JAZZ D'AUTIGNAC ; Le hasard les amena à exercer leur art à Montblanc où l'un des membres de l'orchestre s'éprit d'une jeune montblanaise. Cette idylle fit bouillir de neige à tel point qu'entre 1925 et 1929, en quatre ans, six autignacois épousèrent des montblanaises. Notre regretté concitoyen Georges Pons, qui fut lui-même le fruit de l'une de ces unions, avait en 2018, effectué un travail de recherche à ce sujet. Pour finir, le curé d'Autignac, l'abbé Michel Peyre, Après 20 ans de ministère dans la commune (1951 – 1970) allait finir sa carrière et son existence à Montblanc. Un écrivain biterrois, Jean-Baptiste Roussouly, évoque dans son ouvrage « FRUITS DE LA CHANCE », les liens privilégiés qui unissent les deux villages. Son livre relate avec un talent remarquable la saga d'une lignée héraultaise, parmi lesquels des Autignacois.

Ce roman à la fois historique, sociologique, généalogique, nous fait revivre, à travers les générations, des êtres singuliers qui atteignent à l'universel. Pour vous procurer cet ouvrage, contacter : roussoulyjb@icloud.com

